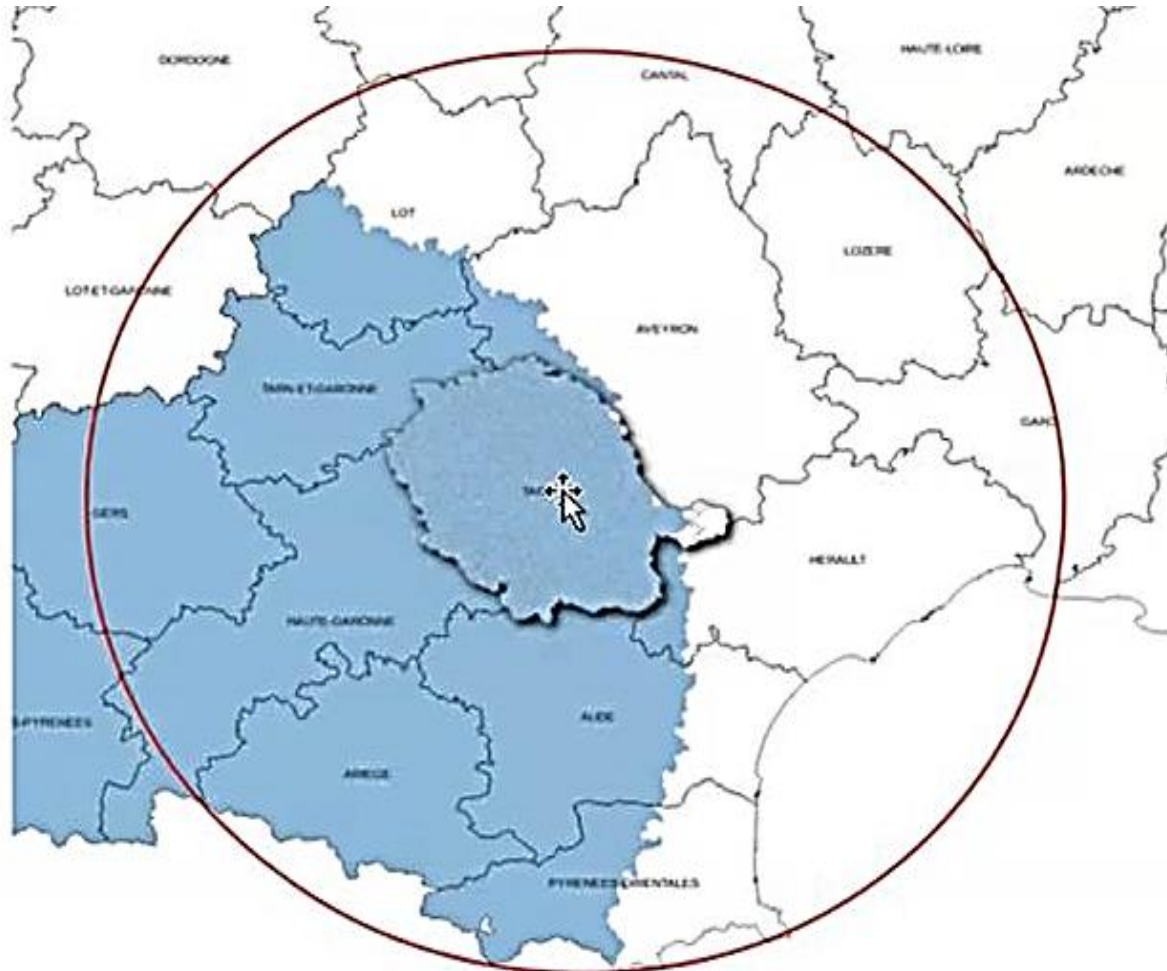


La réunion avec la DGAI en date du 19/10/2023 fait état de près de 1200 foyers en France depuis le 19/09/2023 avec deux nouveaux départements infectés (Aude et Tarn) et des suspicions infirmées en Dordogne, en Loire atlantique, en Bretagne et dans le Nord. Le zonage sera adapté en conséquence dans la soirée, touchant la frange sud-est de la Corrèze et les mesures s'appliqueront demain.



La liste des communes et la carte à jour seront disponibles prochainement en ligne sur le site du [Ministère \[lien MHE\]](#).

Mesures de gestion

IL n'est pour l'instant pas question d'une extension globale du zonage à toute la France ;

Pour toutes les suspicions de FCO/MHE, les laboratoires qui auront une analyse FCO négative feront une analyse MHE sans validation de la DGAI. Tous les laboratoires sont agréés et le recours à une confirmation du LNR est maintenu pour les 20 premières analyses. La notion d'APDI et d'APMS est levée pour les foyers d'ores et déjà en zone réglementée, le résultat d'analyse du laboratoire faisant foi, y compris pour la prise en charge des frais vétérinaires (à préciser).

Le délai entre PCR et mouvement est porté de 7 à 14 jours ainsi, il paraît prudent d'anticiper la réalisation des prélèvements pour les animaux partant dans les 15 prochains jours.

La suppression de la PCR pour les veaux laitiers semble envisagée mais reste à confirmer.

Export-échange

Le protocole italien a été signé mercredi dernier avec les mêmes conditions que l'Espagne pour aller en zone indemne.

Belgique : refus

Grèce : toujours en attente

Luxembourg : réponse d'attente

Impacts économiques

La prise en charge de la PCR semble faire l'unanimité. Il a été rappelé l'urgence d'indemnisation pour les éleveurs touchés, discussions portées. Des études de l'Idèle et des GDS sont en cours.